

BUDGET PRINCIPAL - NOTE SYNTHETIQUE – BUDGET PREVISIONNEL 2024

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Le budget 2024 a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 29 janvier 2024. Il a été établi avec la volonté de :

- ⇒ Maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte d'incertitudes concernant l'achat des énergies
- ⇒ Maîtriser la dette de la Ville en ne contractant pas un nouvel emprunt.

Le projet de budget primitif 2024 s'élève, après intégration des résultats budgétaires et des restes à réaliser de l'exercice précédent, à la somme de 6 482 367.55 € en dépenses et de 7 062 028.87 € en recettes,

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le BP 2024 a été construit au regard des éléments suivants :

Dépenses fonctionnement

- ⇒ Fourniture des énergies : La hausse du coût des énergies se poursuit en 2024.
- ⇒ Augmentation sur une année pleine de la fourniture des repas cantine : (+ 6 000 €)
- ⇒ 012 – Charges de personnel : Prévision + 5 %
- ⇒ Charges financières en hausse.

Recettes fonctionnement

- ⇒ Reconduction des taux d'imposition appliqués en 2023 pour l'année 2024 :
 - Taxe foncière "bâti" : 38.44 %
 - Taxe foncière "non bâti" : 25.51 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 10.13 %
- ⇒ Revalorisation forfaitaire de 3.86 % des valeurs locatives cadastrales
- ⇒ Produits des services, redevances : augmentation des tarifs municipaux de 5 %
- ⇒ DGF stable

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 176 848,55	1 948 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	175 745,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 404 593,55
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 352 593,55	2 352 593,55
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 129 774,00	3 720 004,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 989 431,32
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 129 774,00	4 709 435,32
TOTAL DU BUDGET (4)		6 482 367,55	7 062 028,87

I-Section de Fonctionnement : recettes

		BP 2023 + DM	REALISE 2023	BP 2024
13	Atténuation de charges	50 000	126 424.65	60 000
70	Produits services, domaines et ventes div	256 000	245 726.07	238 000
73	Impôts et taxes (sauf 731)	23 485	227 033.36	205 000
731	Fiscalité locale	1 509 000	1 461 152.10	1 479 000
74	Dotations et participations	1 731 000	1 739 381.29	1 646 000
75	Autres produits de gestion courante	85 000	88 483.42	80 000
Total des recettes de gestion courante		3 654 485	3 888 200.89	3 708 000
76	Produits financiers	110	107.46	
77	Produits exceptionnels	0	346 344.04	100
78	Reprises amort. Dépréciations, prov.			11 904
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 654 595	4 234 652.39	3 720 004
42	Opération ordre transfert entre sections	17 847	17 701	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			17 701	
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		3 672 442	4 252 353.39	3 720 004
R002 Résultat de fonctionnement reporté		838 030.30		989 431.32

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 3 720 004 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 60 000 €

Ce compte correspond aux remboursements par l'assurance des Indemnités journalières versées aux agents en arrêt et aux remboursements de la CDC pour la mise à disposition des services techniques.

Chapitre 70 - produits du domaine et des services : 238 000 €

Produits des services, redevances : les tarifs municipaux restent dynamiques mais le produit attendu en 2024 est en légère baisse. (SDF non disponible une partie de l'année + plus de redevances pour le marché hebdomadaire).

Chapitre 73 (dont 731) : Impôts et taxes : 1 684 000 €

Le niveau de recettes fiscales prévisionnel est stable, basé sur le seul dynamisme des bases fiscales (+3.86 %). En effet, il est proposé au Conseil municipal de reconduire les taux 2023 :

Taxe foncière "bâti" : 38.44 %
Taxe foncière "non bâti" : 25.51 %
Cotisation Foncière des Entreprises : 10.13 %

Chapitre 74 : 1 646 000 €

Ce chapitre comprend :

- La Dotation Globale de Fonctionnement. Les montants notifiés en N-1 sont repris pour construire le Budget prévisionnel 2024.
- Les compensations fiscales correspondent à ce qui est versé par l'Etat en contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordés par le législateur. Pour le Budget 2024, le produit est reconduit à l'identique de 2023.
- Les droits d'enregistrement. Malgré le contexte défavorable de ces derniers mois, le secteur de l'immobilier reste très dynamique sur Mortagne. Il est donc proposé de reconduire le produit de l'année dernière.
- Le montant prévisionnel des dotations de l'Etat (pour le financement des postes des agents Espace France Services et PVD et la mise en œuvre de la tarification sociale des cantines) et des participations des communes au titre de la cantine est reconduit en 2024.

Chapitre 75 – Produit de gestion : 80 000 €

Le produit des immeubles est ajusté.

II-Section de Fonctionnement : Dépenses

		BP+DM 2023	REALISE 2023	BP 2024
11	Charges à caractère général	1 152 250	872 314	1 292 300
12	Charges de personnel, frais assimilés	1 994 400	1 891 262,02	2 009 000
14	Atténuations de produits	54 000	56 883,00	57 174
65	Autres charges de gestion courante	343 710	309 913,54	349 000
Total des dépenses de gestion des services		3 544 360	3 130 473	3 707 474
66	Charges financières	81 200	81 152,24	110 000
67	Charges exceptionnelles	8 500	8 054,09	8 500
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	12 000	11 904	8 800
022	Dépenses imprévues	45 049.04		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 694 109.04	3 231 584.54	3 834 774
23	Virement à la section d'investissement	685 458.26		10 000
42	Opération ordre transfert entre sections	130 905	469 367,06	285 000
Total des dépenses d'ordre		816 363.26	469 367,06	285 000
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		4 510 472.30	3 700 951.60	4 129 774

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 3 834 774 €.

Chapitre 011 – Dépenses à caractère général : 1 292 300 €

- Gaz : Les factures de gaz augmenteront encore en 2024. Au regard du marché avec Total énergie, il faut prévoir une augmentation de 40 % par rapport à l'année dernière.
- Electricité : Bouclier tarifaire non reconduit en 2024. Report des factures 2023 d'éclairage public sur l'exercice 2024. Annonce par le Te61 de la forte baisse du coût de l'éclairage public en 2024. Les informations reçues de la part des différents acteurs ne permettent pas, à ce jour, d'évaluer avec précisions les futures factures. Devant autant d'incertitudes, il est proposé de rester prudent dans les prévisions.
- Fourniture des repas cantine : ouvrir les crédits prenant en compte l'augmentation du coût de la prestation de l'hôpital au dernier semestre 2023 sur une année pleine (+ 6 000 € // à 2023)
- Dépenses non récurrentes à prévoir dans le budget 2024 : mission d'archivage des archives contemporaines (15 000 € TTC en 2024) et déménagement des Fonds patrimoniaux (18 000 €)
- Reconduction des crédits inscrits au compte 6262 – Fête et cérémonie.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 2 009 000 €

Prévision de + 5 % pour 2024 pour prendre en compte le GVT, la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2024 (+1.13 %), les 5 points d'indices supplémentaires pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024, l'augmentation de l'assurance statutaire (+9%), le recrutement d'un chargé d'inventaire des collections archéologiques (remboursement par le Budget annexe), l'augmentation des heures de ménage depuis la réouverture de l'ancien collège SEGPA.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 349 000 €

Reconduction de l'enveloppe de 100 000 € pour les subventions aux associations.

Subvention au syndicat Mixte de la Gendarmerie arrêté à 97 000 €.

Chapitre 66-Charges financières : 94 000 €

III - Section d'investissement : recettes

		BP2023 + DM	REALISE 2023	BP 2024
13	Subventions d'investissement	215 320.94	419 101.50	1 000 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000.00	2 000 000.00	0
Total des recettes d'équipement		2 215 320.94	2 419 101.50	1 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	580 000	463 766.10	253 000
10222	FCTVA	160 739.70	280 000	250 000
10226	Taxe d'aménagement	0	3 026.40	3 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	300 000	300 000	400 000
024	Produits de cessions	330 000		
Total des recettes financières		910 000.00	463 766.10	253 000
Total des recettes réelles		3 125 320.94	2 882 867.60	1 653 000
21	Virement de la section de fonctionnement	685 458.26		10 000
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 905.00	469 367.61	285 000
41	Opérations patrimoniales	2 083 244.32	2 083 244.32	
Total des recettes d'ordre		2 899 607.58,06	2 552 611.93	295 000
Total des recettes d'investissement		6 024 928.52 .01	5 435 479.53	1 948 000
Solde d'exécution reporté		D001 : 201 453,23		R 001 : 404 593.55

Ces recettes prévisionnelles sont constituées des ressources propres, des recettes liées aux opérations d'investissement et des recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement).

Affectation du résultat pour l'exercice 2024 : 400 000 €

- Le FCTVA : 250 000 €
- Les subventions prévues en 2024 s'élèvent à 1 000 000 € (réhabilitation de l'ancien collège SEGPA, équipements sportifs, bassin du Tuilot)
- La taxe d'aménagement : 3 000 €

IV – Section d'investissement : Dépenses

		BP2023 + DM	REALISE 2023	RAR	BP 2024	BP 2024+ RAR
Total des dépenses d'équipement		3 266 797.97	2 273 452.73	175 745	1 726 848.55	1 902 593.55
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 586.00	32 585.73			
16	Emprunts	423 000	422 448.97		450 000	450 000
Total des dépenses financières		455 586	455 034.70		450 000	450 000
Total des dépenses réelles d'investissement		3 722 383.97	2 728 487.43	175 745	2 176 848.55	2 352 593.55
40	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	17 847	17 701.00		0	
41	Opérations patrimoniales	2 083 244.32	2 083 244.32			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 101 091.32	2 100 945.32		0	
Total des dépenses d'investissement		5 823 475.29	4 829 432.75	175 745	2 176 848.55	2 352 593.55

Les dépenses réelles de l'exercice sont proposées à 2 352 593 €.

Les dépenses d'équipement programmées atteignent un montant de 1 726 848 €. On retrouve des dépenses prévisionnelles relatives à la gestion du patrimoine de la commune (réseaux, bâtiments), à la réalisation de projets d'équipements (marché couvert, équipements sportifs), aux opérations préliminaires pour les aménagements futurs.

- Le Remboursement du capital de la dette s'élève à 450 000 €.

Dépenses d'équipement 2024

	BP 2023 + DM	CA 2023	RAR	BP 2024	BP 2024 + RAR
155 -matériel services adm et techniques	45 000	24 457.74	2 286	25 000	
162- Véhicules	0	0	0	30 000	
301- Bassin du Tuilot	133 000	92 054.52		30 000	
330 -cimetières	26 000	25 341.59		12 000	
331-mobilier urbain	18 000	17 357.50		10 000	
413-bâtiments divers (équipement local archives...)	24 000	0		29 848.55	
426-travaux restauration Eglise ND				130 000	
443-	22000	4355.81		0	
496- travaux courts de tennis				90 000	
505-Espace France Services				15 000	
516-	15000	5925		0	
537-voirie et réseaux	80 000	53 702.17	26297	100 000	126 297
539-	250 000	116 541.24		0	
540-ancienne SEGPA	2 000 000	1 883 837.75	116162	35 000	
541-Acquisition	40 000	8 997.00	31000	30 000	

544- Aménagement du Quartier de l'hippodrome (Carré du Perche) (études préliminaires)	20 000			40 000	
546- Marché couvert	185 000	36034.41		775 000	
547- Aménagement avenue de la Gare	20 000	4 848.00		15 000	
550- Aménagements terrains lotissement (études préliminaires)	15 000			20 000	
551-PADEL	343 797.97			50 000	
552-FOOT 5				140 000	
553-Tennis de Table				30 000	
554-Local archives				35 000	
555-Ancien Tribunal				5 000	
556-Plan vélo				30 000	
557-Etude Réseau de Chaleur				30 000	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 266 797.97	2 273 452.73	175 745	1 726 848.55	1 902 593.55

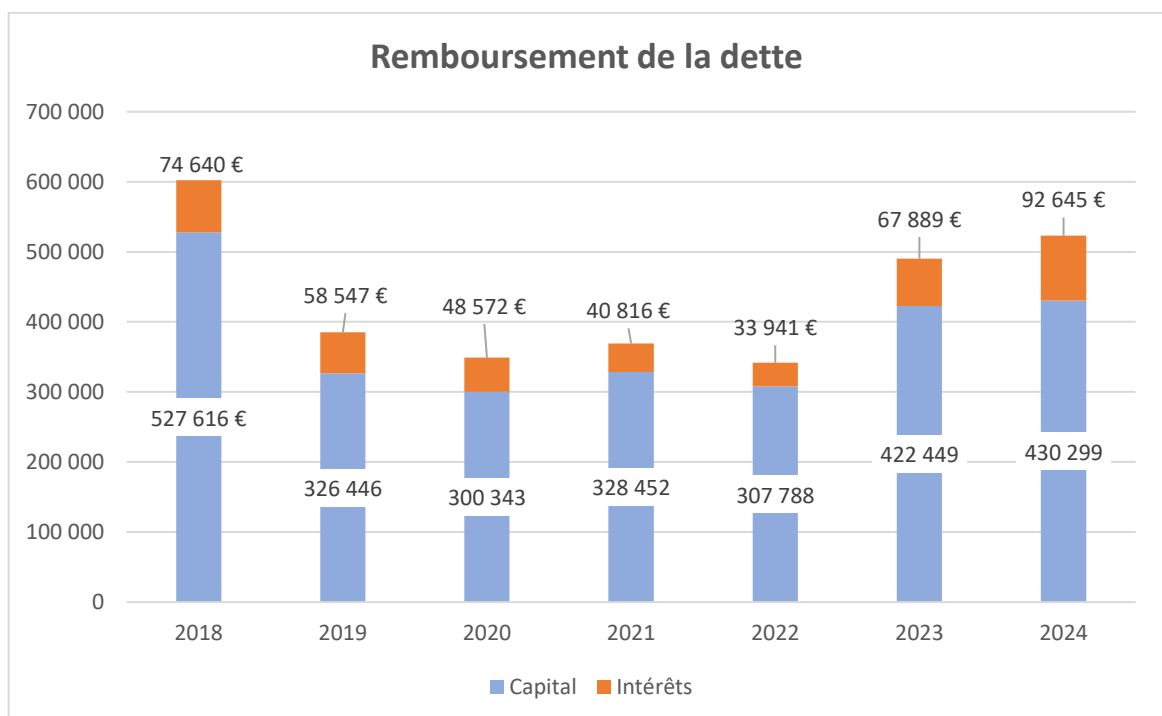
⇒ Etat de la dette :

Capital restant dû : 3 432 078.84 €

Annuités de l'exercice 2024 : 430 299 €

Montant des intérêts pour l'exercice 2024 : 92 645 €

Encours de la dette par habitant : Elle représente 840 € / 4 086 hab.



BUDGET ANNEXE - NOTE SYNTHETIQUE – BUDGET PREVISIONNEL 2024

MORTAGNE AU PERCHE - DONATION GENEVIEVE BEDEZ - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	223 544,73	223 544,73
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	223 544,73	223 544,73
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	205 662,46	223 544,72
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		17 882,26	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	223 544,72	223 544,72
	TOTAL DU BUDGET (4)	447 089,45	447 089,45